



DECRET N°19 063

**PORTANT NOMINATION OU CONFIRMATION DES MEMBRES DU
GOUVERNEMENT**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT**

- Vu** la Constitution de la République Centrafricaine du 30 Mars 2016 ;
- Vu** le Décret N°16.0218 du 30 Mars 2016, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu** le Décret n°19.056 du 25 février 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

**sur proposition du Premier Ministre, Chef du
Gouvernement ;**

DECRETE,

Article 1^{er}: Sont nommés ou confirmés Membres du Gouvernement, les personnalités dont les noms suivent :

I- MINISTRES :

- 1- Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération :
Monsieur Félix MOLOUA
- 2- Ministre des Finances et du Budget :
Monsieur Henri Marie DONDRA

- 3- Ministre de la Défense Nationale et de la Reconstruction de l'Armée :
Madame Marie Noëlle KOYARA
- 4- Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux :
Monsieur Flavien MBATA
- 5- Ministre des Mines et de la Géologie :
Monsieur Léopold MBOLI FATRANE
- 6- Ministre de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale :
Madame Virginie BAIKOUA
- 7- Ministre des Affaires Etrangères et des Centrafricains de l'Etranger :
Madame Sylvie BAÏPO-TEMON
- 8- Ministre de la Communication et des Média, Porte-Parole du Gouvernement :
Monsieur Ange Maxime KAZAGUI
- 9- Ministre de l'Intérieur chargé de la Sécurité Publique :
Général de Brigade Henri WANZET LINGUISSARA
- 10- Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural :
Monsieur Honoré FEÏZOURE
- 11- Ministre des Postes et Télécommunications :
Monsieur Justin GOURNA-ZACKO
- 12- Monsieur de l'Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et de l'Alphabétisation :
Monsieur MOUKADAS NOURE
- 13- Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle :
Monsieur Jean Christophe NGUINZA
- 14- Ministre de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant :
Madame Aline Gisèle PANA
- 15- Ministre de l'Enseignement Supérieur :
Monsieur Jean Jacques SANZE
- 16- Ministre de la Santé et de la Population :
Monsieur Pierre SOMSE



- 17- Ministre de l'Environnement et du Développement Durable :
Monsieur Thierry KAMACH
- 18- Ministre chargé des Relations avec les Institutions de la République :
Madame Eugénie NGBONDO
- 19- Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique :
Madame Ginette AMARA
- 20- Ministre du Développement de l'Energie et des Ressources
Hydrauliques :
Monsieur GUISMALA HAMZA
- 21- Ministre de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du
Développement Local :
Monsieur Augustin YANGANA-YAHOTE
- 22- Ministre des Transports et de l'Aviation Civile :
Monsieur Arnaud DJOUBAYE-ABAZENE
- 23- Ministre chargé du Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et
Rapatriement :
Monsieur Maxime MOKOME
- 24- Ministre du Commerce et de l'Industrie :
Monsieur Hugues TCHEUMENI
- 25- Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche :
Monsieur Amit IDRIS
- 26- Ministre de l'Elevage et de la Santé Animale :
Monsieur SOULEYMANE DAOUA
- 27- Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur
Informel :
Madame Mireille SANGHAMI
- 28- Ministre de la Jeunesse et des Sports :
Monsieur Régis Noël DOUNDA
- 29- Ministre des Travaux Publics et de l'Entretien Routier :
Monsieur MOUSTAFA MOCTAR
- 30- Ministre de la Fonction Publique :
Monsieur Bertin BEA
- 31- Ministre de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Habitat :

91

Madame Gina LAWSON ROOSALEM

32-Ministre de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public :

Monsieur AMADAMA CHAÏBOU

33-Ministre chargé du Secrétariat Général du Gouvernement :

Monsieur Maxime BALALOU

34-Ministre des Arts, de la Culture et du Tourisme :

Monsieur Dieudonné NDOMATE

II- MINISTRES DELEGUES

35-Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et des Centrafricains de l'Etranger, chargé de la Francophonie et du Protocole d'Etat :

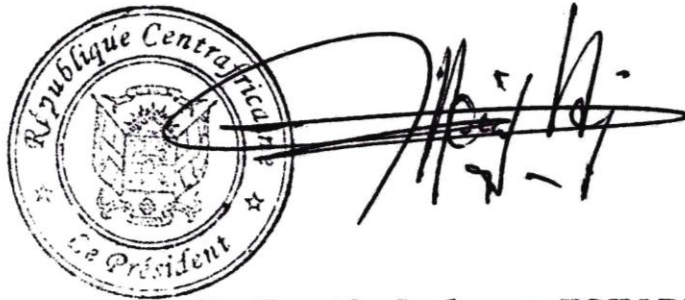
Monsieur Chancel SEKODE NDEUGBAYI

36- Ministre Délégué au Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Rapatriement :

Colonel Bienvenu SELESSON.

Article 2: Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 3 MAR. 2019

The image shows the official seal of the President of the Central African Republic, which is circular and contains the text 'République Centrafricaine' and 'Le Président'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

Pr. Faustin Archange TOUADERA